

Programme AFOP : Bilan Phase 1 et enjeux Phase 2

Coût global :	- Phase I : 12,9 M € - 8 Mds F CFA. - Phase II : 48,9 M € - 32 Mds F CFA.
Financement C2D + AFD :	- Phase I : 11,9 M € - 7,8 Mds F CFA (subvention premier C2D). - Phase II : 35 M € - 23 Mds FCFA (subvention deuxième C2D + prêt AFD).

CONTEXTE :

A la demande des autorités camerounaises, qui placent l'agriculture et le développement rural en tête de leurs priorités politiques, 11, 9 % de l'enveloppe du premier C2D¹, soit 64 M€ (42Mds de FCFA) et 60 de l'enveloppe du deuxième C2D², soit 195 M € (128 Mds de F CFA) ont été affectés aux programmes du secteur agricole et rural. Le Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP) qui bénéficie d'une subvention d'un montant de 11,9 M€ (phase 1) et 35M€ soit 23 Mds F CFA (phase 2) constitue l'un des projets les plus emblématiques des deux C2D agricoles.

A travers le programme AFOP, le gouvernement camerounais a choisi de répondre, conformément aux orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) aux défis de (i) l'accroissement de la production agricole et de (ii) la lutte contre le chômage par l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Le Programme AFOP accompagne le gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) dans la reconstruction d'une offre de formation adaptée aux besoins et à la demande des acteurs du développement agricole et rural.

Il a pour finalité l'accroissement des performances économiques de l'agriculture camerounaise, à travers l'amélioration de la qualification professionnelle des acteurs du développement agricole et rural. Le projet AFOP s'adresse aux jeunes projetant de devenir agriculteur, aux agriculteurs en activité et aux jeunes diplômés du secondaire souhaitant se dédier au secteur agropastoral (formations de niveau BTS). Initiée dans sa première phase, le développement de formations spécialisées se poursuivra dans la 2ème phase. Il permettra de densifier le réseau des centres (de 42 à 100) et écoles de formations (de 11 à 25) du MINADER et du MINEPIA. L'innovation de la 2^{ème} phase par rapport à la première repose sur l'insertion et l'installation professionnelle des jeunes et adultes porteurs de projets et l'évaluation d'un retour sur la qualité des formations dispensées par les centres et écoles rénovés.

MODE OPERATOIRE :

Le programme dans ses phases 1 et 2 est placé sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du MINADER et du MINEPIA. Sa mise en œuvre, sous la responsabilité des secrétaires généraux est assurée par une Coordination Nationale. Cette Coordination continuera de bénéficier de l'appui d'un consortium d'institutions françaises spécialisées qui mettra à disposition un assistant technique permanent et des experts pour des missions de courte durée. Quatre correspondants de zone assurent le relais de la Coordination Nationale dans la zone septentrionale, la zone méridionale et centrale, la zone côtière et la zone des Hauts plateaux. Les Commissions Régionales d'examen des projets de centre, composées du délégué régional de chaque ministère, du correspondant de zone du programme et des représentants des organisations professionnelles veillent à l'adéquation des projets de centre avec les besoins de formation des producteurs et leur cohérence avec les autres projets et programmes mis en œuvre dans la région.

Au niveau central, le Comité National de Pilotage, associant représentants des administrations et producteurs, approuvera les programmes et supervisera l'activité générale de la Coordination. Un Comité Technique créé au sein du Comité de Pilotage est chargé de valider les programmes de formation et de proposer l'affectation d'appuis financiers pour leur mise en œuvre.

1 352 milliards de FCFA, soit 537 millions d'euros sur cinq ans

2 214 milliards de FCFA (326 millions d'euros) sur cinq ans (2011 – 2016)

Le Programme a opéré une profonde **révision du contenu des formations** (élaborations de référentiels métiers), basées sur le **principe de l'alternance**. La gouvernance des structures de formation (conseils de gestion) et les modalités de formation (adaptation au milieu et alternance) permettent un ancrage réel de ces structures dans leur territoire.

BILAN DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME AFOP

A l'issue de la première phase, l'intervention d'AFOP peut être résumée comme suit :

Type de structure	Nombre de structures	Public visé	Type de formation	Durée	Flux de formation annuel
Centres de formation publics et privés	42	Jeunes en situation post-primaire	Exploitant agricole	2 ans	1 300
		Producteurs en activité (formation continue)	Formation spécifique à la demande	Formations courtes ponctuelles	7 000
Ecoles du MINADER et du MINEPIA	11	Jeunes en situation post-secondaire	- Conseiller agropastoral - Entrepreneur agropastoral - Technicien en infrastructures, équipements ruraux et gestion de l'eau	2 ans	420

Par ailleurs, plus de 2 000 personnes en charge du pilotage et de l'animation du dispositif (cadres du MINADER et du MINEPIA, moniteurs de centres de formation, directeurs de centres et écoles, référents professionnels et partenaires locaux) ont été formées.

A l'issue de la première phase, le Programme AFOP a permis de :

- **Rénover 42 centres opérationnels** (publics et privés) et **11 écoles** sous tutelles du MINADER et du MINEPIA formant aux métiers agro-pastoraux et ruraux ;
- **Rénover le contenu des formations** à travers l'élaboration de cinq référentiels de métiers³, ayant permis de former plus de 2 260 jeunes en situation post-primaire et 441 jeunes bacheliers. 7 000 producteurs en activité sont en cours de formation continue dans divers domaines de l'agriculture et de l'élevage ;
- **Réfléchir sur l'économie de la formation** : le coût de formation de ces apprenants est estimé à 640 000 FCFA/jeune agriculteur/an au niveau des centres et de 860 000 FCFA/ apprenant/an pour les écoles nationales. Ces coûts sont sans doute sous estimés mais donnent une idée de la masse budgétaire à prévoir pour la pérennisation du dispositif dans l'avenir.
- **Renforcer les capacités de plus de 2 000 personnes** en charge du pilotage et de l'animation du dispositif (cadres du MINADER et du MINEPIA, moniteurs de centres de formation, directeurs de centres et écoles, référents professionnels et partenaires locaux).

A ce jour, 89,6 % des fonds de la première phase du Programme AFOP ont été décaissés du compte BEAC vers les comptes CAA. Le reste à verser correspond au volet « Infrastructures ». Le budget de fonctionnement est entièrement consommé, ce qui appelle à un démarrage rapide de la seconde phase d'AFOP.

ENJEUX DE LA 2EME PHASE

La deuxième phase du programme AFOP devra permettre de :

- **densifier le réseau de centres** (dont le nombre sera porté à 100, formant 3 500 jeunes par an) et d'écoles (25, soit 2 500 jeunes par an) ;

³ Exploitant Agricole (EA), Moniteurs de centre (MON), Techniciens Supérieurs en Développement Agropastoral (ADAP), Entrepreneurs Agro-Pastoraux (EAP), Technicien supérieur en Infrastructures, Equipements ruraux et Gestion de l'Eau (TIEGE).

- appuyer à l'insertion et à l'installation des 900 jeunes agriculteurs sortant en 2012 des premiers cycles de formation, et des jeunes appelés à terminer leur formation les années suivantes ;
- créer de **Centres de ressource** au niveau des actuels Centre de Professionnalisation des Moniteurs qui agrègeront aux fonctions de formation des moniteurs les dimensions suivantes : (i) **la diversification et l'individualisation de produits de formation** pour toucher un maximum d'apprenants (y compris ceux dont la situation ne permet pas de consacrer 2 années exclusivement à la formation) et pour développer des modules de formation continue ;(ii) **la mobilité professionnelle des moniteurs et formateurs**, condition nécessaire à la pérennité du dispositif (renouvellement des effectifs et possibilités d'évolution au sein de la « chaîne de formation ») ;
- **renforcer l'ingénierie de la formation et son dispositif** : consolider et développer les méthodes et outils de formation et d'insertion et de renforcer les capacités des personnels chargés de leur mise en œuvre dans les structures de formation. Par ailleurs, la réforme du cadre réglementaire, engagée au cours de la 1ère phase pour élaborer des projets de textes réglementaires portant sur les référentiels de métier, sera poursuivie et élargie **entres autres (i) à l'inspection pédagogique** de la formation agropastorale et rurale **et (ii) à la certification des diplômes** délivrés par le MINADER et le MINEPIA .

Le programme AFOP 2 bénéficie d'un montant total de 35 M € (23 Mds F CFA) dont 30 M€ (19,7 Mds F CFA du 2^e C2D) et d'un prêt souverain de 5 M€ (3.3 Mds F CFA), justifié par le financement de projets d'investissement rentables (installation des jeunes). Les instances de décision de l'AFD ont approuvé ces financements le 15 décembre 2011. La signature de la convention de financement est intervenue le 1^{er} août 2012.

RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS :

La mise en œuvre des activités du Programme AFOP a permis d'opérer une profonde **révision du contenu des formations** (élaborations de référentiels métiers), basées sur le **principe de l'alternance**. La gouvernance des structures de formation (conseils de gestion) et les modalités de formation (adaptation au milieu et alternance) permettent un ancrage réel de ces structures dans leur territoire.

Le programme AFOP en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ruraux et leur installation, **renforce le professionnalisme** du secteur agropastoral, **promeut l'auto-emploi des jeunes** et contribue à la **réduction de l'exode rural et du chômage**.

La réflexion amorcée sur **la pérennisation du dispositif de formation mis en place**, constituent le principal défi à venir du programme.

INTERVENTIONS DU PROGRAMME AFOP DANS L'EXTRÊME NORD ET LE NORD :

Dans l'Extrême-Nord, 5 centres de formations ont intégré le dispositif AFOP : le Centre de pêche de Maga et les Centres de Formations de Jeunes Agriculteurs de Koza, Moulvoudaye, Guidiguiss et Dadjamka. Chacun de ces centres accueille, selon ses capacités, 35 ou 70 jeunes en formation. AFOP appuie par ailleurs le **Centre National de formation Zootechnique et Vétérinaire** de Maraoua, qui met en œuvre le nouveau référentiel « Conseiller Agropastoral ».

Dans le Nord, le Programme ne comporte qu'un seul centre de formation, à Louguere. L'**Ecole Technique D'Agriculture de Garoua** applique en outre le nouveau référentiel « Entrepreneur Agropastoral » ; une nouvelle formation, portant sur la gestion de l'eau, pourrait à terme être mise en place par AFOP dans cette école.

